

MOHAMED LAKSACI PORTÉ À LA TÊTE DE L'ABCA

La création d'une banque centrale africaine boostée

La création d'une banque centrale africaine est boostée sous l'égide de l'Association des banques centrales africaines (ABCA) dont la présidence échoit au gouverneur de la Banque d'Algérie, Mohamed Laksaci.

Jeudi dernier, à l'hôtel Hilton, à Alger, à l'occasion de la 36^e réunion de son conseil, l'Association des banques centrales africaines (ABCA) a impulsé la création d'une banque centrale africaine. Satisfaits, les membres de l'ABCA, qui ont examiné l'état de la coopération monétaire en Afrique, se sont engagés à œuvrer à accélérer la réalisation de cette instance inter-africaine.

Les gouverneurs d'une trentaine de banques centrales africaines ont ainsi pris un certain nombre de décisions en vue d'accélérer la réalisation de cette future Banque centrale africaine qui aura son siège au Nigeria.

Un groupe de travail mis en place par l'ABCA au niveau de la Banque centrale du Nigeria exami-

ne actuellement les modalités pour lancer ce projet.

Les conditions pour la création de la banque

Selon le gouverneur de la Banque d'Algérie (BA), Mohamed Laksaci, les conditions d'adhésion à cette banque vont obéir aux mêmes critères de convergence macro-financière entre Etats, exigés lors des intégrations monétaires, de création de monnaie unique ou de banques centrales entre plusieurs pays.

C'est un ensemble de critères qui sont suivis, le taux d'inflation, le taux du déficit budgétaire par rapport au PIB, le niveau de réserves et le degré d'implication des banques centrales dans le financement des déficits budgétaires, a



Mohamed Laksaci.

précisé le gouverneur algérien. Il rappellera à ce propos que le programme de coopération monétaire, mené actuellement par les Etats africains, consiste notamment à

suivre ce niveau de convergence au niveau continental et sous-régional. Et le gouverneur de la BA de relever l'engagement des pays africains dans une intégration monétaire qui

devrait également se renforcer avec la création d'un fonds monétaire africain au Cameroun et une banque d'investissement en Libye.

Le gouverneur de la BA élu président de l'ABCA

A l'issue des travaux, le gouverneur de la Banque d'Algérie a été élu en tant que nouveau président de l'ABCA, succédant ainsi au gouverneur de la Banque centrale du Malawi, Charles Chuka.

Le conseil a également élu le gouverneur de la Banque centrale de Maurice, Rundheersing Bheenick, en qualité de vice-président.

Il a également procédé à l'élection des membres du bureau de l'ABCA qui sera constitué des gouverneurs des banques centrales du Soudan, du Congo et des représentants des comités sous-régionaux de l'Afrique centrale, Australe, de l'Ouest et de l'Est.

C. B./APS

DISTRIBUTION DES EAUX MINÉRALES

Les producteurs misent sur les plateformes logistiques

La création de bases ou plateformes logistiques pour la distribution des eaux minérales constitue une solution pour les producteurs nationaux. Réunis jeudi dernier, les membres de l'Association des producteurs algériens de boissons (APAB) ont évoqué l'idée de mettre en place ces bases dès l'année prochaine. En ce sens, des producteurs d'eau minérale pourront lancer ces bases, à titre individuel ou collectif et en partenariat avec leurs clients des réseaux de distribution et de transport. A charge, cependant, relèvera le président de l'APAB, Ali Hamani, contacté, de bien réfléchir et d'établir ce partenariat avec les opérateurs, distributeurs grossistes et autres, sérieux. Mais aussi d'apporter une aide en termes financiers et autres aux producteurs, tels ceux à faibles moyens, pour pouvoir louer des lieux de stockage notamment. De même que le ministère du Commerce, à travers ses services de contrôle et de régulation, devra assurer une vigilance accrue. Egalement, l'organisation du marché en période de fêtes et congés devrait être remodelée et les modalités de «fermeture» ou arrêt des activités commerciales mieux précisées. Comme il s'agira pour les producteurs d'œuvrer à «assainir» leurs réseaux de distribution, être davantage «vigilants» et de bien préparer la prochaine saison. Ce à quoi les producteurs s'engagent, dira Ali Hamani, confiant quant à la préparation de la prochaine haute saison (juin-septembre), dès le second trimestre de la prochaine année. Et dans la mesure où cette vigilance recommandée et cette organisation logistique permettront de prévenir la réédition de la pénurie actuelle de ce produit.

La demande a augmenté de 20%

Une pénurie qui a commencé depuis une quinzaine de jours, avant même la fête de l'Aïd, au grand dam des commerçants et des consommateurs, mais en suscitant également l'incompréhension des producteurs, surpris. D'autant que ces derniers, assure le président de l'APAB, ont maintenu la production, la vente et facturation comme les inspecteurs dépêchés par le ministère du Commerce ont pu le constater ces derniers jours. Certes, les fabricants anticipent la hausse de la demande en produisant 30% de plus en haute saison qu'en temps normal, indique-t-on. Néanmoins, le produit a manqué dans un contexte où la demande a dépassé les 20%, une surconsommation qui s'explique par la canicule exceptionnelle et les coupures d'électricité qui ont amené un grand nombre de consommateurs à se tourner vers la bouteille d'eau minérale. Et dans la mesure où certains transporteurs privés ainsi que des commerçants grossistes et détaillants ont cessé leur activité, avant et pendant la fête de l'Aïd. Voire, certains distributeurs auraient procédé à la rétention du produit, encourageant la spéculation et la hausse unilatérale des prix. Cela même si plusieurs producteurs ont lancé des enquêtes pour sérier les responsabilités des uns et des autres. Toutefois, la situation revient à la normale d'autant que la distribution reprend progressivement, pour certaines marques d'eau minérale, au niveau de quelques épiceries, supérettes et grandes surfaces.

Chérif Bennaceur

HAUSSE DE L'INFLATION

Quelle stratégie monétaire pour l'Afrique ?

La maîtrise des poussées inflationnistes requiert des pays africains d'adopter une stratégie monétariste idoine, mais laquelle ? La question a été soulevée à Alger lors du symposium que l'Association des banques centrales africaines a tenu mercredi dernier à l'hôtel Hilton.

Selon le ministre des Finances algérien qui avait ouvert ce symposium, l'Afrique a besoin de politiques économiques adéquates pour contrer les poussées inflationnistes générées par les revenus de ses matières premières. «La valorisation des cours des matières premières a engendré dans les pays exportateurs d'Afrique un afflux de capitaux qui est potentiellement générateur de surchauffe inflationniste, et qui a besoin de politiques adéquates pour la contrer et limiter son impact», précisait Karim Djoudi.

Selon le ministre des Finances, il est impératif pour l'Afrique, dans un monde de plus en plus globalisé, caractérisé par un grand mouvement de capitaux, d'identifier ces politiques anti-inflationnistes à contrer par «des politiques monétaires (des banques centrales), conjuguées à des politiques budgétaires prudentes».

L'Afrique risque un reflux des capitaux

Or, selon un expert du Fonds monétaire international (FMI), Michael Atingi-Ego, un nouvel affaiblissement de l'économie mondiale, et un éventuel ralentissement des économies dans les pays émergents d'Asie se traduiraient par un repli de l'investissement, et des envois de fonds vers l'Afrique.

Une éventualité pareille pèserait très probablement sur la croissance des pays africains, ajoutait cet expert qui estime que «la grande incertitude qui serait créée et la volatilité qui s'en suivrait pourraient provoquer des renversements rapides des flux de capitaux et partant menacer davantage la position extérieure de diverses économies». Les flux de capitaux sont généralement bénéfiques aux pays d'accueil mais ils peuvent aussi nuire à leur stabi-

lité macroéconomique en cas d'interruption soudaine de ces fonds, selon lui. M. Atingi-Ego a expliqué qu'un scénario pareil pourrait entraîner des perturbations économiques qui se traduiraient par une forte dépréciation de la monnaie, de graves déséquilibres de la balance des paiements.

Les flux d'IDE modestes pour l'Afrique

Notons que de 2000 à 2011, les entrées nettes de capitaux privés en Afrique représentent en valeur annuelle moyenne moins d'un dixième de celles enregistrées dans d'autres pays émergents et en développement.

Durant cette période, l'Afrique a drainé en moyenne annuelle 30,7 milliards de dollars d'investissements directs étrangers. Ces flux restent modestes en valeur mais dépassent en pourcentage du PIB ceux dirigés vers d'autres pays émergents et en développement, selon les chiffres du FMI, fournis par ce responsable. Pour les transferts officiels (dons officiels) vers le continent, ils se sont élevés à 9 milliards de dollars en moyenne annuelle, dont 7% sont allés aux pays d'Afrique subsaharienne.

Quid de l'Algérie ?

Dans le cas de l'Algérie, le ministre des Finances avait indiqué que les politiques publiques menées jusqu'ici ont entraîné une amélioration du niveau de vie de la population. Comme ces politiques intègrent, selon Karim Djoudi, des mesures pouvant absorber les chocs causés par les fluctuations des prix des matières premières et de large consommation. A ce propos, le gouverneur de la Banque d'Algérie, Mohamed Laksaci, avait indiqué que l'accélération de l'inflation au premier semestre

2012 est due en grande partie à des facteurs internes, notamment au dysfonctionnement des marchés, aux positions dominantes et à la spéculation, et non pas comme à l'accoutumée à l'expansion de la masse monétaire.

La hausse de l'inflation est d'ordre endogène

A l'opposé de 2011, où l'inflation était beaucoup plus engendrée par l'expansion de la masse monétaire, la hausse des prix en 2012 est le résultat de facteurs internes, a expliqué M. Laksaci. Ainsi, l'inflation a progressé en dépit de la baisse de l'expansion monétaire durant le premier semestre 2012 à 17,88% contre 19,91% en décembre 2011, a précisé le gouverneur de la BA. M. Laksaci a expliqué également qu'au premier semestre 2012, l'inflation importée n'a pas contribué à la hausse des prix sur les marchés internes puisqu'elle a été atténuée par la relative appréciation du taux de change de dinar.

Comment la Banque d'Algérie a réagi

Pour juguler cette hausse, la Banque d'Algérie a pris en avril dernier deux mesures de politique monétaire visant à résorber l'excès de liquidités sur le marché (monétaire) et à atténuer son effet inflationniste. Ainsi, le taux de réserves obligatoires a été porté à 11% à compter de la mi-mai, soit deux points de pourcentage d'augmentation alors que la reprise de la liquidité s'est accrue de 250 milliards de dinars dès avril pour atteindre un encours de 1 350 milliards de dinars selon M. Laksaci. Après avoir été relativement stables mais élevés, entre 3,5% et 3,9% au cours du premier semestre 2011, les taux d'inflation en moyenne annuelle ont enregistré un rythme haussier de juillet 2011 à juin 2012 qui s'est même accéléré à partir de janvier 2012, atteignant un niveau record de 7,29% en juin 2012.

C. B./APS